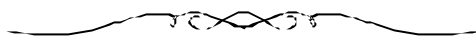
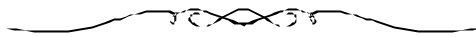


Charte éthique du Collectif " Attitudes Solidaires " pour le projet Eco-site



Avec l'ambition de réaliser " un possible vivre autrement ",
les signataires de la Charte s'engagent à respecter et à garantir les articles suivants :



Article 1 : Solidarité et éco-citoyenneté

Développer des solidarités, notamment intra et inter-générationnelles, qui respectent les différences et placent l'être humain au centre d'un environnement à partager dans le cadre d'un mieux vivre collectif et qui sont basées sur le principe de l'entraide, du partage et de l'attention aux besoins et aux sentiments des autres personnes.

Article 2 : Environnement et empreinte écologique

Rechercher une constante de qualité, de complémentarité et d'intégration des réalisations dans un environnement respecté. Garantir la réduction de notre empreinte écologique dans l'objectif d'atteindre l'équilibre global du site. L'attention sera portée à réduire l'utilisation de ressources non-renouvelables, la production et la diffusion de rejets polluants ou toute autre action néfaste à l'environnement.

Article 3 : Education et formation

S'inscrire dans une démarche d'éducation populaire en mobilisant les savoirs, les savoir-faire et savoir-être, par une pratique de pédagogie active pour une société équitable. Aider les moins expérimentés à gagner en autonomie par le partage des connaissances. Permettre et faciliter la reproductibilité de cette démarche novatrice en d'autres lieux. S'inscrire dans une attitude d'*éco-citoyenneté* avec, comme objectif, d'être dans une démarche d'*initiative d'utilité publique*.

Article 4 : Ouverture et laïcité

Réaliser un Eco-site ouvert sur le monde, intégré à la société (du village à la planète), sensibilisé par toutes les inégalités et les injustices envers tous les êtres vivants et fondé sur le principe de laïcité. Les convictions religieuses, spirituelles, philosophiques ou politiques, relèvent de l'intimité de l'individu et de sa liberté de conscience.

Article 5 : Eco-construction et auto-construction

Participer, en fonction de ses moyens et de ses possibilités, d'une manière ou d'une autre et suivant *le parti architectural* prédéfini, à l'auto-construction de l'Eco-site, ainsi qu'à sa vie quotidienne et à sa gestion.

Article 6 : Gouvernance et transparence

Participer au développement d'une nécessaire intelligence collective pour conduire la réalisation et la pérennisation de l'Eco-site en propriété collective.

Promouvoir une bonne gouvernance, dont les fondements de base sont : l'égalité, la démocratie représentative et la démocratie participative.

Réaliser en commun, dans le plus grand respect possible d'ouverture, de transparence et de responsabilité, un " possible vivre ensemble, autrement ".

Article 7 : Respect et tolérance

Cœuvrer pour le respect de chaque personne quelque soit son origine ethnique ou sociale, sa race, sa culture, sa langue, ses convictions religieuses, spirituelles, philosophiques ou politiques, son âge, son handicap, son sexe et son identité sexuelle.

Le respect mutuel et la tolérance ne peuvent s'appliquer que dans le cadre de la responsabilisation des droits et des devoirs de chacun.

Article 8 : Egard à l'enfance et aux personnes âgées

Dans un cadre participatif et représentatif défini, les enfants expriment leur opinion librement. Celle-ci est prise en considération pour les sujets qui les concernent, en fonction de leur âge et de leur maturité. Dans toutes les actions relatives aux enfants, l'intérêt supérieur de l'enfant doit être une considération primordiale.

Une obligation particulière est portée à l'égard du droit des personnes âgées à mener une vie digne et indépendante et à participer à la vie collective sociale et culturelle.